



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/16124  
4 novembre 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 28 OCTOBRE 1983, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DU BOTSWANA AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre un communiqué de presse publié par mon  
gouvernement, le 28 octobre 1983, au sujet de l'invasion de la Grenade et de vous  
prier d'en faire publier le texte comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur et Représentant permanent,

(Signé) Legwaila J. M. J. LEGWAILA

UN LIBRARY

NOV 7 1983

UN/SA COLLECTION

Annexe

Communiqué de presse relatif à l'invasion de la Grenade, publié  
le 28 octobre 1983 par le Département des affaires extérieures  
du Botswana

Le Botswana a appris avec consternation que les Etats-Unis d'Amérique, la Jamaïque, la Dominique, la Barbade, Sainte-Lucie, Saint-Christophe-et-Nevis et Montserrat ont envahi la Grenade. Le Botswana n'approuve pas le recours à la force dans les relations internationales et marque donc la répulsion que lui inspire son utilisation contre la Grenade, car elle constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays ainsi que des principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration des principes du Commonwealth, faite à Singapour en 1971, concernant la paix et la sécurité internationales.

En conséquence, nous invitons les forces étrangères à se retirer de la Grenade et à permettre aux habitants de ce pays de trouver, sans ingérence étrangère, une solution pacifique à la crise que traverse actuellement leur nation.

-----

UNCLASSIFIED

100

100-100-100-100